

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024
DELIBERATION N°2024_026

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le
ID : 076-217601087-20240418-2024_026-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
18 AVRIL 2024



Date de la convocation : 12/04/2024

Date d'affichage : 12/04/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 30

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, Mme Karen YVAN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD

Secrétaire de séance : Mme Christine LEROY

7 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - URBANISME - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ET DE RESERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA VILLE ET HABITAT 76 - PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 55 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 12 LOGEMENTS INDIVIDUELS A BOIS-GUILLAUME, RUE HERBEUSE - AUTORISATION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2024_026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains dite « SRU »,

Vu l'avis favorable de la commission concernée,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024
DELIBERATION N°2024_026

Considérant le passage du Plan Local d'Urbanisme de Bois-Guillaume au Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Rouen Normandie en date du 13 février 2020,

Considérant la modification du projet d'Habitat 76 au regard des dispositions réglementaires en vigueur,

Considérant le bilan financier déficitaire de l'opération pour se mettre en conformité avec le règlement du PLU métropolitain,

Considérant la nécessité de voir réaliser l'opération immobilière d'Habitat 76, rue Herbeuse, au titre des obligations SRU auxquelles la commune est soumise,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la présente convention et tous les documents utiles à l'exécution de cette décision,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Frédéric ABRAHAM, Philippe COUVREUR et Isabelle SAINT BONNET votent contre cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 25

Contre : 8

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr